



# Budget Primitif 2025

---

Note de présentation des informations financières essentielles

## SOMMAIRE

- I. Eléments de contexte local
- II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 - en Fonctionnement (*évolution*)  
- en Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau et évolution de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

## I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km<sup>2</sup> et compte 8 845 habitants (population DGF 2024).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Selon les prévisions, et à la lumière des dernières opérations de recensement, la population sautronnaise va continuer à croître durant les prochaines années.

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe – les compétences en matière de voirie, eau et assainissement relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

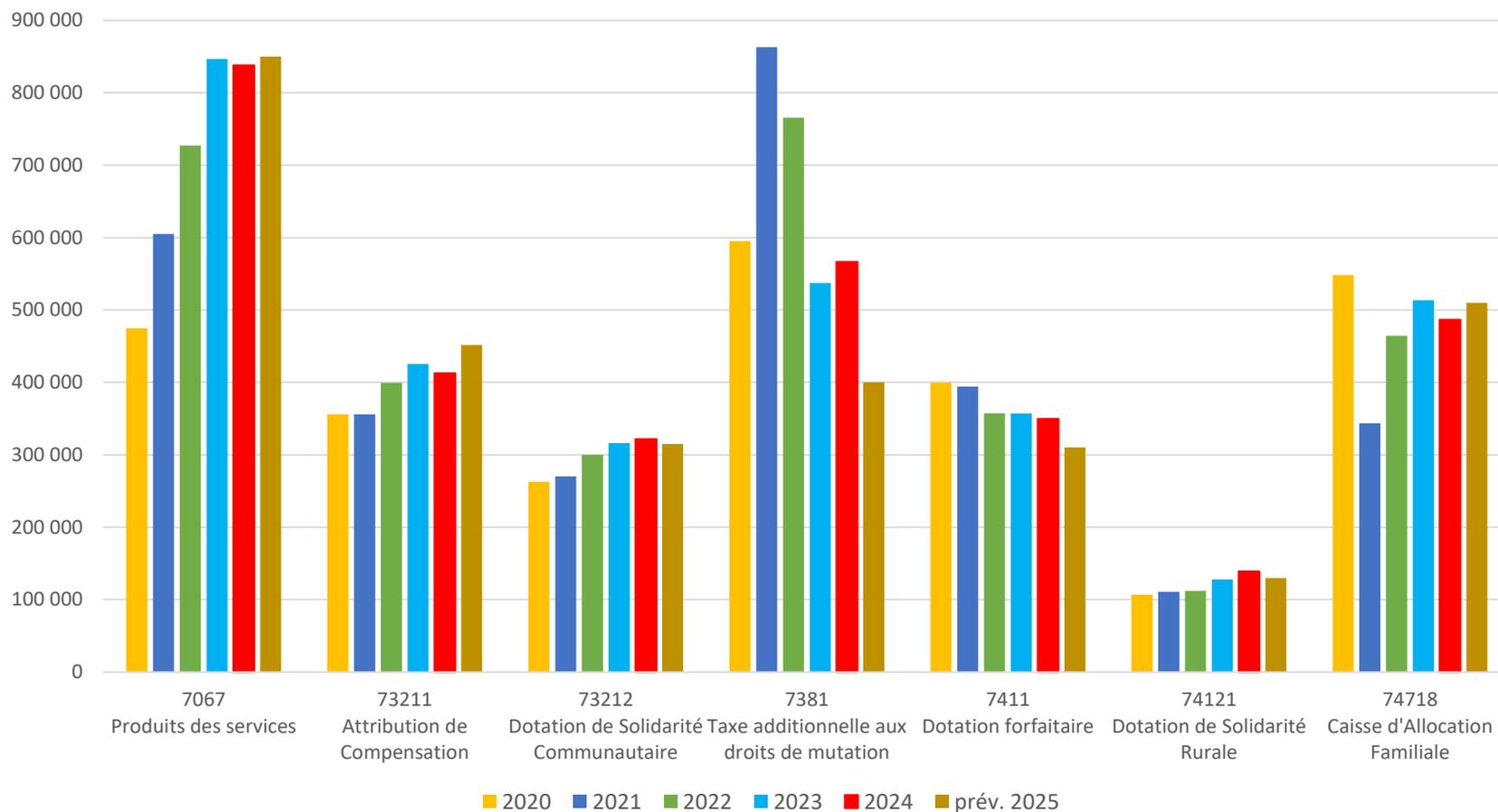
## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Fonctionnement

### En termes de recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Augmentation des **recettes fiscales** pour 2025 – de part la revalorisation annuelle automatique des bases par l'Etat, de + 1,7 % en 2025, après + 3,9 % en 2024 (« effet bases »), sans augmentation des taux des trois taxes locales pour 2025 (foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) / **6 576 300 €**
2. Les **dotations de l'Etat** en baisse : de part le contexte national, la dotation forfaitaire devrait diminuer, de part l'écrêtement, qui vise à financer les réallocations internes de la DGF, et la stabilisation de la population ; légère diminution attendue de la Dotation de Solidarité Rurale pour SAUTRON / **440 000 €**
3. Stabilisation des reversements de **Nantes Métropole** :
  - Augmentation de l'**Attribution de Compensation**, liée aux modalités d'évolution des conventions de gestion (répartitions des interventions NM / Communes) / **451 500 €**
  - Diminution attendue de la **Dotation de Solidarité Communautaire** / **315 000 €**
4. Augmentation des **produits des services** : + 1 % (*estimation globale tous services pour 2025*)
  - *Recettes liées à la restauration, accueil des centres de loisirs et périscolaire* / **850 000 €**
5. Poursuite de la diminution des recettes de **taxe additionnelle aux droits de mutation**, liée à un contexte économique et immobilier difficile / **400 000 €**
6. **Participation de la CAF** au fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants / **510 000 €**

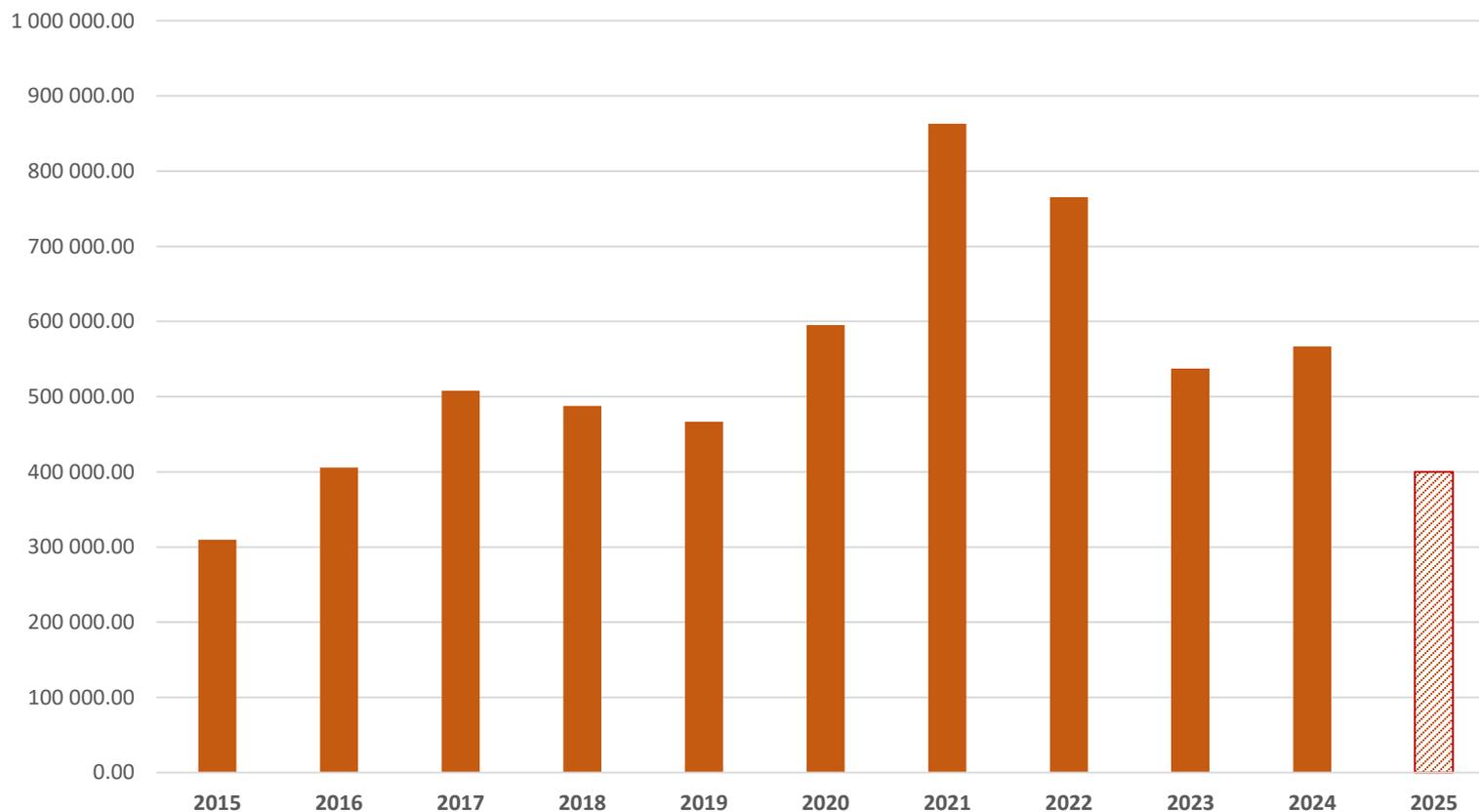
## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Fonctionnement

### Evolution des principales recettes de Fonctionnement (≈3M€) : hors fiscalité directe



## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Fonctionnement

Evolution des droits de mutation :

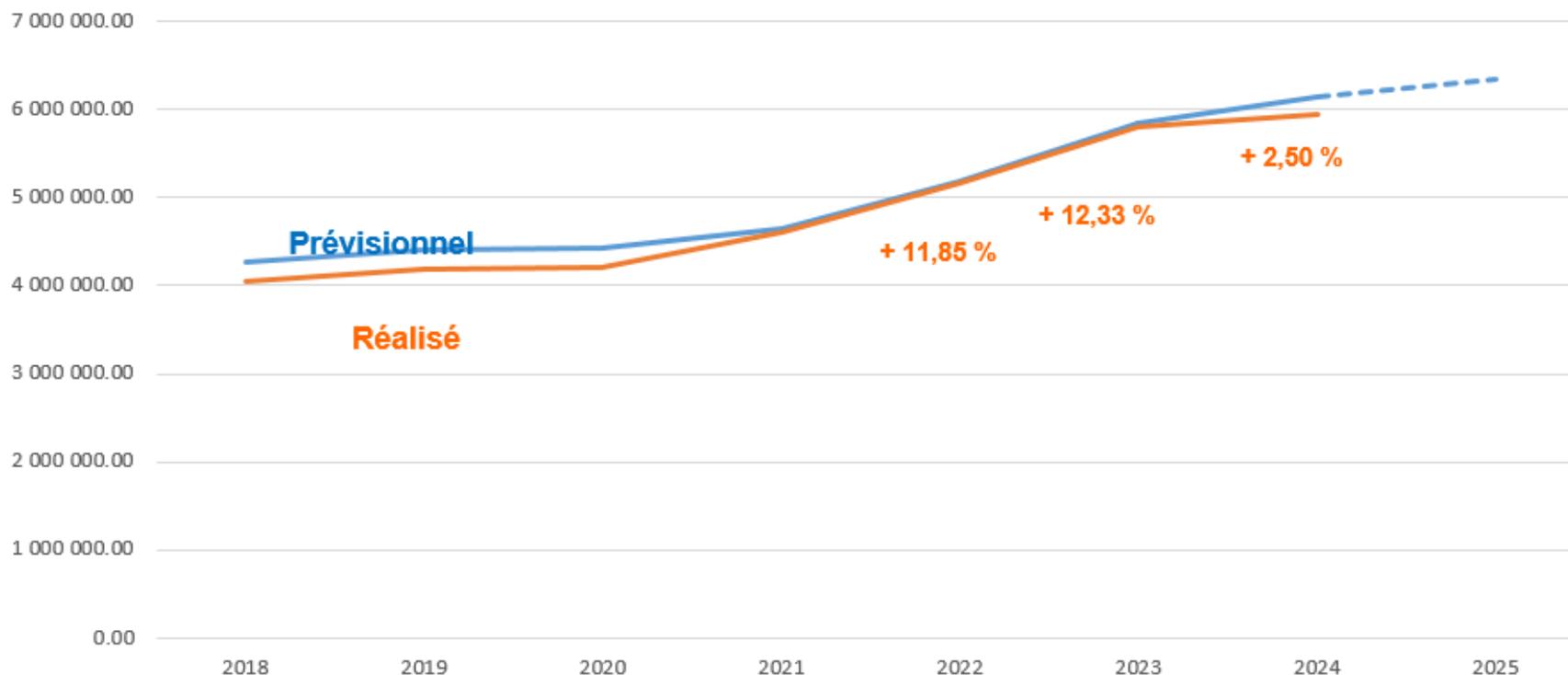


## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Fonctionnement

### En termes de dépenses de Fonctionnement :

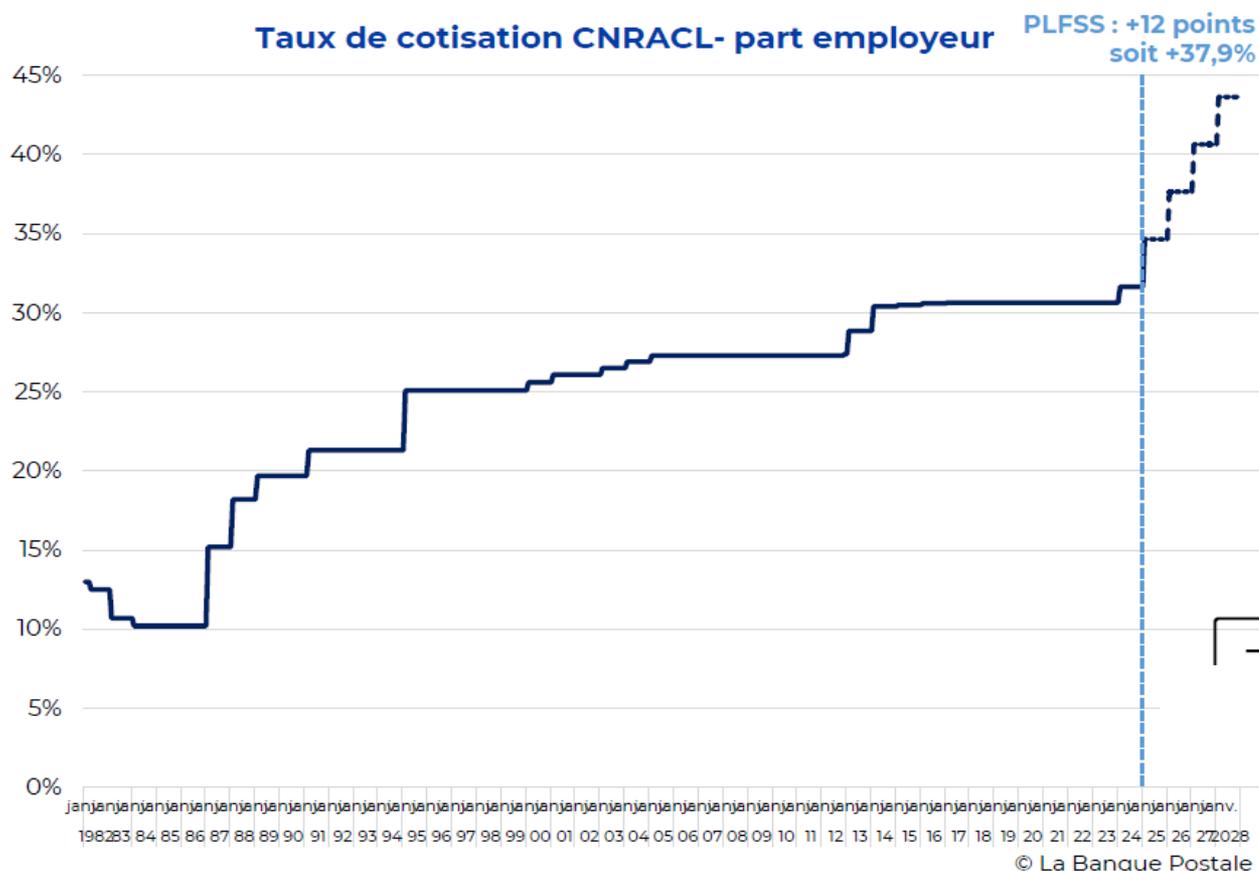
- Charges de personnel** : après un ralentissement de la masse salariale en **2024 (+ 2,5 %)**, l'objectif est de poursuivre la maîtrise des dépenses avec une hausse limitée à **+ 3 % en 2025**, par rapport au BP 2024

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



## Charges de personnel : forte augmentation du taux de cotisation CNRACL

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLFSS) inclut les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales à compter de 2025. Un décret entérinant cette hausse a été publié fin Janvier 2025. Le rythme de progression sera de + 3 points par an sur 4 ans (soit + 12 points) :

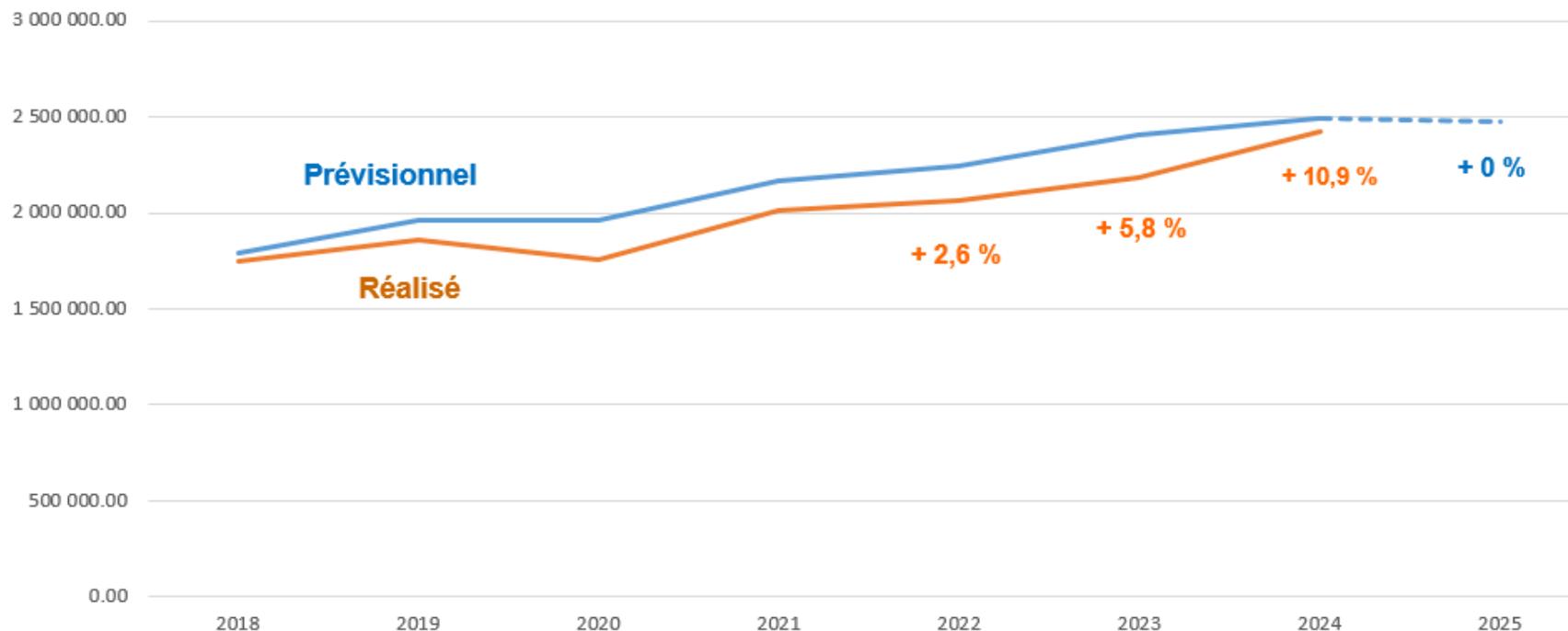


## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Fonctionnement

### 2. Augmentation des charges à caractère général

Hausse prévue de **3 %** entre le BP 2024 et le BP 2025, intégrant la poursuite de l'impact du contexte inflationniste sur le coût des dépenses des Communes, ainsi qu'un projet de Schéma Directeur Immobilier Energétique, afin de maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments communaux et optimiser la gestion du patrimoine

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011



## II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Investissement

Les **dépenses d'Investissement** s'élèvent à **2 210 123 €**.

Elles intègrent en priorité le remboursement du capital de la dette (467 000 €) et les dépenses d'équipement reportées de 2024 (799 921 €). L'essentiel des dépenses d'équipement 2025 (934 400 €) concerne :

- des travaux de maintien en fonctionnement des différents bâtiments communaux et l'équipement des services municipaux (433 000 €)
- des travaux de remplacement de l'air de jeux du parc de la Linière (130 000 €)
- des travaux de restauration et d'aménagement des espaces extérieurs (vallée du Cens...) 88 500 €
- des travaux de réaménagement de la Mairie sociale / enfance jeunesse (70 000 €)
- des travaux et équipements des salles et terrains de sports (62 000 €)
- des matériels, mobilier et travaux dans les écoles, accueils périscolaires et de loisirs, cuisine et restaurants scolaires (120 000 €)
- des équipements liées aux domaines culturels et évènementiels (31 500 €)

Ces dépenses s'équilibrent avec les **recettes d'Investissement** :

- Autofinancement sur fonds propres (1 865 123 €)
- Fonds de compensation de la TVA (190 000 €)
- Subventions d'Investissement : Etat, FAFA, département (155 000 €)

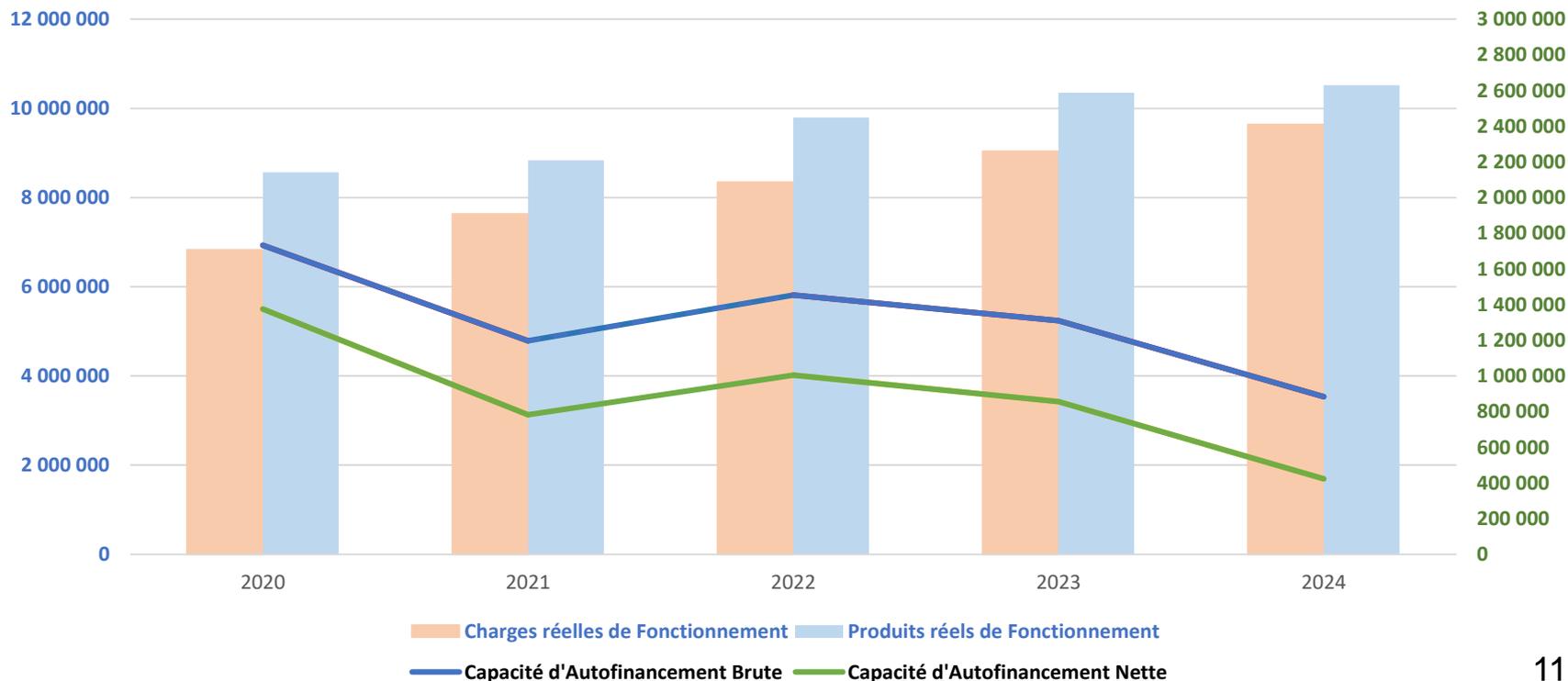
⇒ À noter que la Commune n'empruntera pas en 2025

### III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

La Capacité d'Autofinancement nette a diminué en 2024, à 423 000 € contre 857 000 € en 2023, lié notamment à des dépenses en hausse (gaz, électricité, participation à la crèche partenariale, pénalité loi SRU...).

L'année 2025 s'inscrit dans ce contexte contraint de baisse des recettes et d'augmentation des dépenses de Fonctionnement

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



## IV. Evolution de la dette

### Dette communale

- **Evolution de l'endettement de la Commune en 2024**

La Ville n'a, à nouveau, pas eu recours à l'emprunt en 2024, pour financer ses Investissements. Ainsi l'encours de la dette communale par habitant a diminué, passant de 718 €/hab., au 31/12/2023, à **649 €/hab.\* au 31/12/2024**

*(\* pour une « population DGF » de 8 845 hab. en 2023 et 8 846 hab. en 2024).*

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (767 € / hab. en 2023).

- **BP 2025 :**

- La Commune n'empruntera pas cette année, afin de regagner des marges de manœuvre financières pour les années suivantes ; ce qui permettra de se désendetter, à hauteur de 466 000 € en 2025, et ramener l'encours de dette par habitant à 597 € / hab. au 31/12/2025

## IV. Evolution de la dette

L'encours de dette s'élevait à **5 745 444 €** au 01/01/2025

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **5 ans et 8 mois\***, en lien avec la dégradation de la capacité d'autofinancement - elle était de **4 ans et 2 mois\*** en 2024 (\* hors dette envers Nantes Métropole).

### Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/25, à **taux fixe**  
 2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

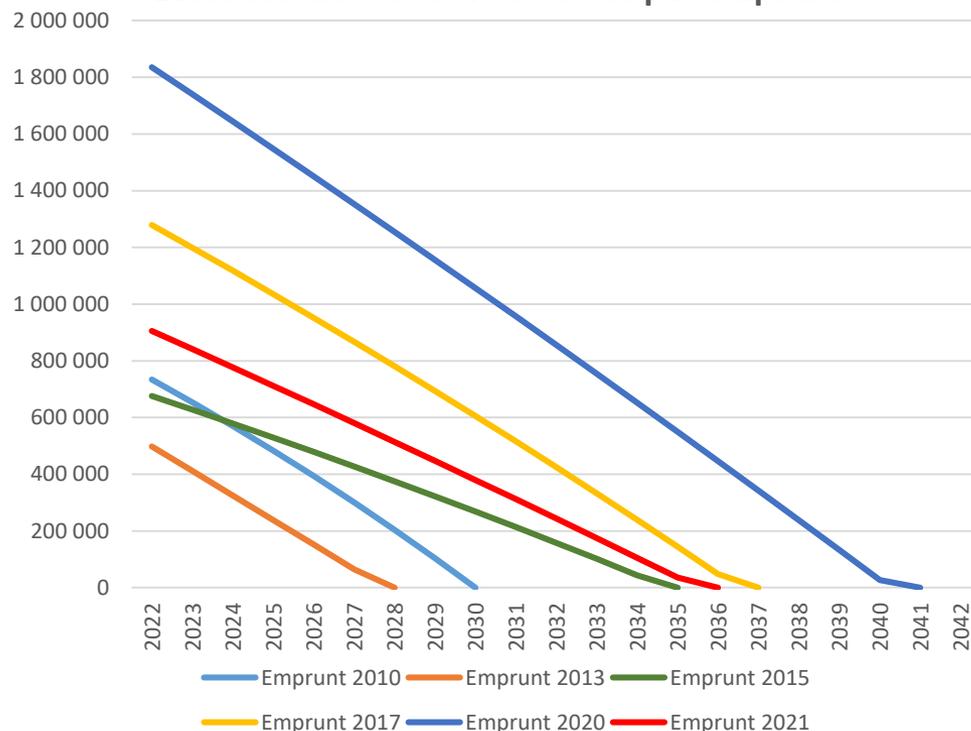
### Liste des prêteurs :

Crédit Agricole : 1

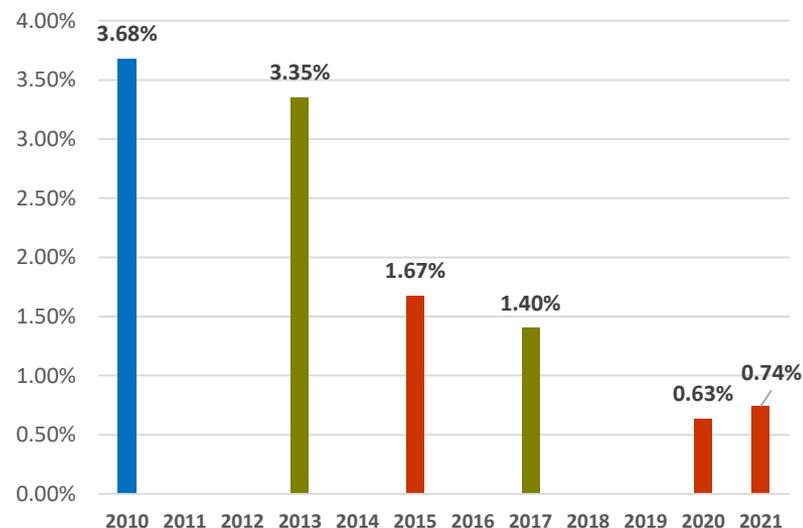
Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



## V. Niveau et évolution des taux d'imposition

### Fiscalité locale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2023 et 2024 :
  - **Bases 2024** : - THRS : - 7 % *suite à la correction des bases de 2023, surévaluées et pour partie erronées, en lien avec la nouvelle obligation de déclaration des biens instituée en 2023*
    - TFB : + 5,3 % (+ 7,92 % en 2023)
    - TFNB : + 0,4 % (+ 6,88 % en 2023)  
*Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 3,9 % en 2024, contre + 7,1 % en 2023*
  - **Taux** : les taux des deux taxes foncières et de la nouvelle THRS ont augmenté de + 2 % en 2024
- **BP 2025** :
  - **Bases 2025** : les bases fiscales prévisionnelles de THRS, TFB et TFNB, qui nous seront communiquées vers la fin Mars, intégreront la hausse contenue des valeurs locatives de + 1,7 % en 2025 (liée à l'inflation constatée sur un an). Les bases « physiques », quant à elles, devraient faiblement évoluer, en lien avec l'évolution du marché de l'immobilier, entre 0 % et + 0,5 % (constructions nouvelles).
  - **Taux d'imposition** : le projet de Budget Primitif 2025 n'intègre **pas d'augmentation des taux communaux** des trois taxes locales (taxe sur le foncier bâti et non bâti, et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).
  - Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il sera étudié, en 2025, l'augmentation du taux de majoration, afin de passer de 30 % à 60 % (maximum autorisé), soit un gain potentiel de 26 000 € à compter de 2026